

Conclusions du Conseil mondial de l'automobile de la FIOM

Dearborn, Etats-Unis d'Amérique, 8-10 juin 2004

Les travailleurs de l'automobile et leurs syndicats affiliés à la FIOM ont dressé la liste des priorités et des objectifs nécessitant une action collective, non seulement pour faire face aux problèmes que pose la restructuration de notre secteur, mais aussi pour mettre en œuvre notre programme syndical de base. Ces priorités sont les suivantes:

- renforcer la stabilité et la sécurité de l'emploi, créer des emplois et réduire le temps de travail
- accroître le pouvoir d'achat et parvenir à une répartition plus équitable des revenus et des richesses
- veiller à ce que tous les travailleurs travaillent en toute sécurité et dans des conditions salubres
- améliorer les compétences et mettre à disposition toutes les ressources nécessaires pour l'éducation, la formation et le perfectionnement professionnel
- créer des syndicats puissants et indépendants car ils sont indispensables à l'instauration de sociétés justes, pluralistes et démocratiques.

Les ouvriers de la métallurgie – et, de fait, tous les travailleurs dans le monde – se battent pour faire avancer ce programme. Les travailleurs de l'automobile sont bien placés pour agir compte tenu de leur taux élevé de syndicalisation à l'échelon mondial. Cela permet aux syndicats de l'automobile de contribuer à l'élaboration de mesures visant à contrer les stratégies adoptées par les entreprises dans le contexte actuel de la mondialisation et de continuer à assumer le rôle essentiel qu'ils jouent depuis des décennies.

Les constructeurs automobiles mondiaux poursuivent leur restructuration et l'intégration de leurs réseaux de filières de production pour doper les bénéficiaires et se faire concurrence. Cette situation est à l'origine de problèmes difficiles à dissocier pour les travailleurs. Les stratégies musclées de réduction des coûts et de rationalisation qui entraînent souvent des fermetures d'usines, des délocalisations d'activités ou des menaces de délocalisation ont des graves répercussions sur les travailleurs dans l'ensemble du secteur. La restructuration d'entreprises et de filières de production résulte:

- d'opérations de fusions-acquisitions, de vente ou d'essaimage
- de la délocalisation et de la sous-traitance d'activités d'un employeur à un autre
- de la modification des procédés de fabrication, de l'introduction des nouvelles technologies et de l'allongement des heures de fonctionnement
- de l'opposition croissante manifestée par les employeurs vis-à-vis de la reconnaissance des syndicats et des avantages sociaux que ceux-ci ont obtenus de haute lutte.

Les politiques gouvernementales qui privilégient la déréglementation, le démantèlement de l'État providence, la privatisation et la libéralisation du commerce et de l'investissement ont donné naissance au type de flexibilité souhaité par les entreprises. Les gouvernements ont utilisé ces politiques pour attirer les investissements dans le cadre de procédures d'appel à la concurrence auxquelles les entreprises sont favorables. Cela se traduit souvent par une concurrence ruineuse destinée à attirer les investissements et par une utilisation détournée des deniers de l'État qui, sinon, seraient utilisés pour répondre aux besoins de la société et financer des services sociaux.

Ces changements continuent d'avoir de graves répercussions sur les travailleurs et leurs syndicats: diminution sensible du nombre d'emplois dans le secteur, remplacement des emplois à durée indéterminée

par des emplois à durée déterminée et limitation du pouvoir d'achat. La restructuration permanente du secteur automobile est une source de tensions et de stress dus à la modification des méthodes de travail, des systèmes de rémunération et à l'augmentation de la charge de travail. Elle menace également la capacité des syndicats à représenter les travailleurs et à faire avancer notre programme collectif.

Les syndicats doivent relever ces défis aux niveaux national, régional et mondial en incitant les employeurs et les gouvernements à respecter leurs engagements, en faisant connaître nos exigences et en galvanisant les énergies pour que ces exigences soient prises en considération. Si nous voulons relever les défis de la restructuration et apporter une dimension sociale à la mondialisation, nous devons continuer de renforcer et d'utiliser les structures de la FIOM qui permettent d'établir un lien entre les travailleurs de l'automobile dans l'ensemble des filières de production.

Les **employeurs** ne doivent pas s'en tenir aux engagements qu'ils ont pris publiquement et doivent faire en sorte que leurs responsabilités sociales deviennent une réalité pour les travailleurs et les communautés. Le fait que des entreprises prennent de tels engagements tout en s'employant, par des moyens non négligeables, à faire pression sur les gouvernements pour qu'ils restreignent voire suppriment les réglementations favorables aux travailleurs et aux consommateurs et respectueuses de l'environnement ne peut que contribuer à accroître le scepticisme du public à l'égard des intentions des entreprises. Les employeurs doivent prendre des décisions en tenant compte des préoccupations sociales qui vont bien au-delà de la création de valeur pour les actionnaires, ce qui est un objectif limité, et s'engager de manière effective vis-à-vis des travailleurs et des communautés à:

- soutenir l'emploi et créer des emplois, faire preuve d'esprit de coopération en ce qui concerne la réduction du temps de travail et limiter le recours aux heures supplémentaires
- ne plus remplacer des postes à durée indéterminée par des postes temporaires et inverser la tendance actuelle
- encourager la mise en œuvre d'autres activités créatrices d'emplois et l'utilisation de technologies de produit tenant compte des impératifs sociaux et respectueuses de l'environnement
- garantir une indemnisation équitable aux travailleurs victimes de restructuration et investir dans la formation et le recyclage de la main d'oeuvre.

Les employeurs doivent se préoccuper davantage de la protection des droits des travailleurs. La FIOM a établi un contrat cadre international type à l'intention des multinationales en vertu duquel elles doivent:

- respecter les normes fondamentales du travail de l'OIT,
- offrir un salaire correct et des conditions de travail décentes,
- appliquer ces deux conditions à leurs fournisseurs.

La FIOM poursuivra la négociation d'accords-cadres internationaux avec des constructeurs automobiles pour faire en sorte que leurs responsabilités sociales deviennent une réalité et nous espérons qu'ils coopéreront dans la mise en œuvre des accords signés.

Les **gouvernements** doivent agir dans l'intérêt de la société dans son ensemble et ne pas se contenter de représenter les intérêts économiques des privilégiés et de l'élite. Les réglementations visant à protéger les travailleurs et les communautés ne doivent pas être vidées de leur contenu ou supprimées par des mesures destinées à privilégier la puissance économique au détriment des besoins de la population. Les travailleurs doivent avoir le pouvoir que leur confère l'exercice de la liberté syndicale de créer des syndicats, avoir le droit de grève pour défendre des intérêts collectifs et protéger une convention collective de manière effective, ce qui est fondamental pour des sociétés démocratiques.

Il a été demandé dans le Programme d'action de la FIOM 2001-2005 de mettre en place un processus d'élaboration d'un programme économique de rechange, qui a débouché, lors de la réunion du Comité central qui s'est tenue au Cap en décembre 2003, sur la présentation du document intitulé «Stratégies de la FIOM pour une autre mondialisation», reposant sur quatre piliers d'un programme économique:

- création d'emplois et pouvoir d'achat
- réglementation des mouvements de capitaux (Taxe Tobin)
- annulation de la dette

- réforme des institutions de gouvernance mondiale, dont l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

Nous exhortons les gouvernements à mettre en œuvre ce programme économique pour apporter à la mondialisation une dimension sociale sans laquelle il ne peut y avoir de croissance équitable et durable. Les travailleurs de l'automobile ont besoin de politiques industrielles à même de maintenir et de créer des emplois, ainsi que d'une aide à l'ajustement destinée aux travailleurs et aux entreprises qui sont frappés de plein fouet par la restructuration industrielle. Les gouvernements et les institutions de gouvernance mondiale doivent également mettre un terme à la course ruineuse aux investissements qui oppose les travailleurs les uns aux autres. Les subventions accordées aux entreprises et l'abaissement des normes du travail et environnementales pour attirer les investissements appauvrissent l'État, privent les travailleurs de leurs droits et provoquent une baisse du niveau de vie.

Les **syndicats** des travailleurs de l'automobile à travers le monde doivent, comme auparavant, créer des structures et orienter les activités vers un renforcement des capacités du secteur tout entier pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Cela est essentiel si nous voulons atteindre nos buts collectifs et signifie qu'il faut créer des liens syndicaux effectifs entre les filières de production, et notamment entre les travailleurs des usines d'assemblage et de fabrication de pièces détachées. Ces liens existent déjà entre les affiliés de la FIOM aux niveaux national, régional et international. Compte tenu de l'échelle du secteur et de la dimension mondiale des défis que nous devons relever, la FIOM doit continuer d'encourager et de coordonner ces efforts et d'y apporter son soutien. Par conséquent, les délégués de ce 11^e Conseil automobile mondial ont invité la FIOM à prendre les mesures suivantes:

1. Améliorer la coordination et agir efficacement aux niveaux des entreprises et du secteur en poursuivant le processus de développement, et utiliser les structures et méthodes ci-après :
 - a. Refondre les Conseils mondiaux d'entreprise de la FIOM en organes de travail permanents plus petits qui seront mieux à même de répondre à des demandes urgentes d'intervention, d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies communes, et de coordonner les actions avec les organes représentatifs régionaux des travailleurs. Nous recherchons des fonds auprès d'entreprises en vue de la création de ces organes.
 - b. S'orienter vers la tenue de réunions automobiles régionales de la FIOM pour faciliter la refonte des Conseils mondiaux d'entreprise, contribuer au renforcement des capacités syndicales dans l'industrie en offrant aux travailleurs un cadre de discussion effectif aussi bien dans les entreprises qu'au niveau du secteur et participer à la mise en œuvre des priorités fixées pour le dans le Programme d'action de la FIOM.
2. Promouvoir les normes fondamentales du travail de l'OIT dans la cadres d'accords-cadres internationaux et d'actions de solidarité :
 - a. La FIOM négociera, en collaboration avec ses affiliés, des accords-cadres internationaux avec des entreprises du secteur automobile sur la base de l'accord-type qu'elle a établi, poursuivra la mise en œuvre des accords existants et en surveillera l'exécution.
 - b. En cas de violations graves des normes fondamentales du travail, la FIOM assurera, en collaboration avec ses affiliés, la coordination des efforts, et notamment le lancement de projets et de campagnes, en vue de faire respecter les droits des travailleurs et les droits syndicaux.
3. Une communication accessible, exacte et en temps voulu aux niveaux des entreprises et du secteur est indispensable pour que les structures et les activités de la FIOM soient efficaces dans le secteur de automobile et, par conséquent :
 - a. La FIOM s'engage à poursuivre son action pour faciliter la communication et l'échange d'informations en créant des réseaux d'affiliés de syndicats de l'automobile et à exploiter les possibilités offertes par les Conseils mondiaux d'entreprise, les groupes d'action et les réunions automobiles régionales.
 - b. La FIOM, en coopération avec ses affiliés, s'attachera à trouver les outils les plus efficaces et appropriés pour notre stratégie de communication et d'échange d'informations.
4. La FIOM recensera les possibilités de renforcement des syndicats et mènera des activités lorsque les investissements réalisés par les constructeurs automobiles auront provoqué de nouvelles concentrations de travailleurs ou des concentrations plus fortes, et, si les conditions le permettent, pour encourager les initiatives en matière de renforcement syndical. Il est nécessaire que les affiliés de la FIOM, et notamment les syndicats du pays dans lequel les multinationales sont établies, jouent un rôle actif pour que ces initiatives soient efficaces.

5. Pour aider le Secrétariat de la Fiom et lui donner des avis sur les points ci-dessus, il sera peut-être utile d'organiser des réunions de groupes de travail spéciaux composés de membres de syndicats affiliés à la Fiom avec une représentation régionale appropriée.
6. La Fiom s'efforcera de collaborer avec certaines ONG ayant les mêmes objectifs que nous pour protéger et promouvoir les droits des travailleurs et les droits syndicaux en harmonie avec les efforts déployés par les syndicats automobiles affiliés à la Fiom pour renforcer les stratégies visant à apporter une dimension sociale à la mondialisation.